

# BIBLIOTHÈQUES : UN VRAI TRAVAIL DE FOURMIS !

Première édition - décembre 2018

## DOCUMENT EN ÉCRITURE INCLUSIVE INCLUSE :

c'est bien connu les bibliothécaires sont exclusivement des femmes, alors autant tout accorder au **#féminin**, non ?



Entre 2017 et 2018, agentes de bibliothèques de petites et moyennes communes ainsi que celles de grandes agglomérations, de bibliothèques départementales de prêt ou de la ville de Paris, nous nous sommes réunies pour aborder les problématiques de notre métier.

L'objectif était de pouvoir échanger sur nos pratiques, nos spécificités, les mutations et les insuffisances que nous observons et parfois subissons, mais aussi de dresser un état des lieux de notre profession souvent malmenée, sans chercher à stigmatiser telle ou telle collectivité.

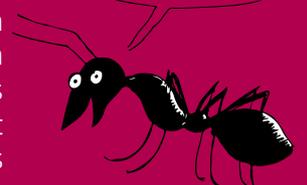
Ce dictionnaire est un outil de réflexion et d'aide, aussi bien pour les équipes militantes que pour toute agente de bibliothèque. Il donne des conseils et propose des revendications pour toutes celles qui devront affronter dans les mois et années à venir, au-delà des attaques généralisées contre la Fonction Publique, les remises en cause de leurs prérogatives, de leur expertise et la dégradation de leurs conditions de travail.

**Dans une société où la finance tente de contrôler les activités humaines et les ressources naturelles, nous avons, en tant qu'institution de démocratisation de la connaissance, un rôle important à jouer pour les citoyen-ne-s. Nous nous battons pour garantir aux bibliothèques une existence pérenne et digne de leurs missions.**

## Extrait du Manifeste de l'Unesco pour les bibliothèques, 1994 :

"La bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux."

CONTRAIREMENT À  
CE QUE DIT LA FABLE,  
LA FOURMI EST  
PRÊTEUSE !



B comme...

# #BIBLIOTHÉCAIRE

Métier millénaire qui consiste à conserver, classer, indexer et médiatiser l'information écrite d'abord, imprimée ensuite, dématérialisée maintenant.

Au service du pouvoir, notre métier s'est peu à peu tourné vers le **#public**. Ne cessant d'évoluer, il a su s'emparer de tous les supports pour les mettre à disposition de toutes et tous. Il offre ainsi la possibilité aux citoyen-ne-s d'avoir un accès libre et universaliste à l'information, condition *sine qua non* d'une démocratie vivante et émancipée des démagogues prônant la haine et l'exclusion, et de la lutte contre tous les obscurantismes.

#DISCOTHÉCAIRE

#LUDOTHÉCAIRE

## #BIBLIOTHÈQUES sans colorants ni conservateurs

C comme...

### #CONDITIONS D'OUVERTURE / SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS ET DES PERSONNELS

Lorsque la tutelle impose coûte que coûte d'ouvrir un établissement en effectif réduit ou en mode « dégradé » selon la situation (vacances, conflit social, arrêts maladie, week-end), des seuils minimum d'effectifs doivent être établis pour préserver la sécurité des usagers et des agentes en poste pour assurer un service public décent.

**La grève ou la réduction des horaires d'ouverture doit être perçue par les usagers, et non compensée par une surcharge de travail pour les personnels restés en poste, au mépris des règles de sécurité, de la qualité du service et du collectif de travail.**

Hors de ces conditions minimales de sécurité, les agentes devront informer les syndicats et la tutelle de telles pratiques.

#### Revendication :

- Exiger un document écrit sur le nombre d'agentes minimum nécessaire à l'ouverture en sécurité de chaque établissement.



**SANS LES PETITES MAINS  
LA CULTURE N'EST RIEN**

# #CONTRACTUELLES / AGENTES NON-TITULAIRES (ANT)

**Nous entendons par #ANT : contractuelles, vacataires, saisonnières, animatrices, auxiliaires, CDD, CDI, étudiantes, précaires...** Dans de nombreuses villes françaises, les effectifs de titulaires sont en baisse, alors que de nouveaux projets justifieraient pourtant leur augmentation. **Dans un contexte de sous-effectif et de réduction de personnel, l'administration actionne plusieurs leviers : la polyvalence accrue des agentes, la fusion ou l'externalisation de services (numérisation, reliure et équipement, reprographie, comptabilité...) ou la précarité.**

## CONDITIONS D'EMPLOI :

**Les ANT recrutées pour des emplois à temps plein sont rares, elles le sont souvent pour le remplacement de fonctionnaires, ou à des postes dans la communication, l'informatique, la prospection, la médiation, etc.** Pour les autres contrats, les durées sont souvent très courtes, et les quotités horaires sont souvent imposées sous le seuil maximum de 70% d'un temps plein.

Certaines collectivités recrutent des contractuelles, à condition qu'elles soient étudiantes, pour les week-ends et sur des quotités horaires très faibles, 28 heures par mois par exemple. Ces ANT ne touchent alors ni allocations chômage, ni primes, même dominicales.

Bien souvent, le contrat ne précise pas le motif précis du recrutement ni les missions ou la quotité horaire, et il ne mentionne que les obligations, et pas les droits.

Les ANT ont, forcément, peu d'expérience car peu d'ancienneté, ce qui impliquerait beaucoup de formations... si elles leur étaient proposées ! Elles sont souvent mal informées sur leurs droits, en particulier à congés maladie et l'administration se sert de leur flexibilité pour perpétuer des pratiques parfois abusives, voire illégales. Certains relais des services de Ressources Humaines sont eux-mêmes mal informés pour faire valoir la réglementation en matière d'ANT.

## #CULTURE

**La culture est un droit fondamental, un outil d'émancipation pour tous les publics . C'est aussi ce qui nous réunit et crée du commun.**

Depuis 1959, après des siècles de financement culturels issus des mécénats privés ou religieux, un ministère dédié s'occupe de toutes les questions liées au développement culturel. Des institutions, telles les #DRAC, le #CNL, ou le 1 % culturel en sont issus. Avec les politiques de décentralisation et de déconcentration successives, la culture aussi est devenue aussi le fait des collectivités, établissements et autres strates territoriales. La compétence culturelle n'étant pas une obligation, les budgets alloués restent trop souvent un enjeu politicien, reflétant les orientations de chaque pouvoir en place et renforçant les inégalités territoriales. Ainsi, les derniers gouvernements tendent à affaiblir la vie culturelle en la soumettant à un impératif de rayonnement, à des injonctions de rentabilité et aux monopoles des #NTIC. Le rapport de la #mission Orsenna et Corbin pour les bibliothèques en est le dernier avatar, encourageant de faire plus avec moins de moyens.

Pourtant, la vie culturelle en France est riche de pratiques amateurs et professionnelles. Elles se manifestent tant en matière de productions d'œuvres de l'esprit, d'activités artistiques, d'institutions muséales, de Lecture Publique, de festivals et salons... qui mettent en valeur toute la vitalité du creuset multiculturel francophone qu'elles soient issues de pratiques légitimées ou alternatives. Elles donnent à voir une richesse

## DÉFENSE DES ANT :

Les ANT sont, la plupart du temps, les seuls effectifs en augmentation : des bouche-trous dont on abuse sans faire valoir leurs droits, ni leur déroulement de carrière.

**Les agentes titulaires doivent être vigilantes aux besoins réels des services et aux situations de précarité de leurs collègues non-titulaires.** L'extension des missions des bibliothèques ne peut être palliée uniquement par le recours à ces agentes précaires : elle nécessite des qualifications évolutives, un investissement professionnel, des garanties de carrière ; d'où nos craintes réelles sur les pistes du #CAP 2022, projet gouvernemental qui préconise le recours généralisé aux contractuelles.

## Revendications :

- Exiger un plan de titularisation massif et sur des temps complets.
- Création de pool de remplacement titulaires.
- Arrêt du recours aux contrats et recrutements de titulaires quand les besoins des employeurs sont en réalité permanents.
- Exiger que les ANT bénéficient de formations et d'informations sur leurs droits y compris syndicaux ainsi que sur les préparations aux concours.
- Exiger une majoration salariale significative rendant le coût des #ANT prohibitif pour pallier l'absence de primes, notamment dominicales, des contractuelles.

et une diversité que nous défendons d'autant plus que les bibliothèques en sont des relais majeurs.

## Revendications :

- Pérennisation des budgets alloués à la culture au minimum de 1% du budget de l'état quelques soient les orientations politiques des pouvoirs en place.
- Compétence culturelle obligatoire pour toutes les structures territoriales.
- Moyens humains titulaires et financiers adéquats au bon fonctionnement des établissements culturels.
- Continuité de l'action culturelle en faveur de la lecture publique, avec des choix politiques pour soutenir activement les bibliothèques et les bibliothécaires.

#LOI BIBLIOTHÈQUES

#MISSION ORSENNA

#FERMETURE DES BIBLIOTHÈQUES

#MANIFESTE DE L'UNESCO

D comme...

## #DEVOIR DE RÉSERVE ET D'OBÉISSANCE / LIBERTÉ D'EXPRESSION

**C'est la mise en œuvre de la commande politique par des exécutantes qui doivent se soumettre aux demandes des élus.**

Affirmer ce devoir permet d'éteindre toute contestation. Cela remet en cause le libre-arbitre et la capacité des bibliothécaires à apprécier leurs propres pratiques professionnelles. Le rapport pyramidal induit par le devoir d'obéissance est à sens uniquement descendant ; or il doit y avoir un respect réciproque. Sans cela, le devoir d'obéissance peut prendre la forme de la servilité, stratégie illusoire pour se protéger, être promue ou adoubée, et qui crée en réalité un climat toxique, du stress et de la frustration.

### Revendications :

- Défendre le pluralisme et la vision encyclopédique des bibliothèques
- Adoption d'une loi sur les bibliothèques garantissant l'indépendance des professionnelles face à la commande politique.

#ADHÉSION AU PROJET

#ADHÉSION AUX VALEURS DE LA COLLECTIVITÉ

#MANAGEMENT TOXIQUE

#SERVILITÉ

#SOUFFRANCE AU TRAVAIL

#SERVILE, SERT VILLE & SERF VIL ASSOCIÉS

E comme...

### #EMPILEMENT des rapports

Forêts sacrifiées pour écrire des préconisations sur les bibliothèques qui ne sont pas suivies d'effet faute de moyens et/ou de volonté politique.

#TOUS LES RAPPORTS PRODUITS AVANT

#MISSION ORSENNA

des collections et des actions en direction des **#publics** sont mises à mal. Les agentes de catégorie B et C qui auraient besoin *via* leur encadrante de service d'avoir plus de temps, un support technique expert et d'une vision plus transversale, se retrouvent démunies.

Dans certains services, les bibliothécaires sont juste cantonnées à la gestion des congés, plannings, conflits, gestion administrative et comptable et s'éloignent de plus en plus de leur cœur de métier.

## # ENCADREMENT

**Depuis plusieurs années, les fonctions d'encadrement et administratives occupent la majeure partie du temps de travail des bibliothécaires de catégorie A et parfois B.**

Cela entérine le glissement d'un encadrement issu du métier vers une logique gestionnaire. La pression subie par les encadrantes se répercute souvent sur les équipes en générant du stress, du **#management toxique** voire du harcèlement.

Ces personnels sont prises entre les injonctions de la haute hiérarchie et la commande politique de la tutelle. Leurs velléités légitimes à continuer à assurer leurs fonctions bibliothéconomiques de terrain, au cœur

### Revendication :

- Intégrer dans les services culturels, y compris de proximité territoriale (médiathèques moyennes) des agentes administratives ou techniques, à même d'effectuer ces tâches pour lesquelles elles ont des compétences, dégageant ainsi du temps aux bibliothécaires pour des missions plus en lien avec leur cœur de métier.

#GESTIONNAIRE RH-FORMATION

#GESTIONNAIRE BÂTIMENT

#GESTIONNAIRE COMPTABLE

#MANAGEMENT TOXIQUE

F comme...

## #FÉMINISATION DE LA PROFESSION

**Les femmes sont très majoritairement présentes dans les bibliothèques. Plus des  $\frac{2}{3}$  des agents sont en réalité des agentes et c'est pour cette raison que nous avons choisi de féminiser l'ensemble du document.** Les femmes en bibliothèque, comme dans l'ensemble de la société et en particulier dans les collectivités territoriales, sont les premières à cumuler les conditions de travail spécifiques à notre métier (horaires de travail en décalé, en soirée, le week-end...) et les contraintes de la vie familiale qu'elles portent encore très majoritairement. SUD milite pour une meilleure prise en compte de cette situation qui contribue à fragiliser les parcours professionnels (temps partiels subis, carrières incomplètes...).

### Revendications :

- Pas de temps non complet, temps partiels choisis et compensés.
- Pas d'entrave au déroulement de carrière.
- Egalité de traitement femmes / hommes en termes de rémunération et de choix de postes.
- Revalorisation de la filière culturelle, très largement féminisée.
- Carrières linéaires pour toutes.

# #FERMETURES DE BIBLIOTHÈQUES

En 2017, les bibliothécaires et les habitants de Grenoble se mobilisaient contre un plan d'austérité visant notamment leurs bibliothèques : 8 postes supprimés, 2 bibliothèques vidées de leurs collections en catimini... Leur importante mobilisation a permis finalement de sauver une des trois bibliothèques menacées. Peu de temps après, comble du cynisme, l'**#ABF** invitait le maire de cette ville à son congrès annuel autour de la question : "fermer une bibliothèque, est-ce une source d'inégalité ?" Au-delà du combat emblématique de Grenoble, on ne compte plus les bibliothèques ayant été fermées ou menacées de l'être : Châlons-en-Champagne, Rennes, Levallois-Perret, etc. En Grande-Bretagne, autre grand pays de Lecture Publique mais victime d'austérité économique, plus de 440 bibliothèques ont fermé depuis 2011, 149

étaient menacées de l'être en 2016...

**La fermeture des bibliothèques, notamment dans des quartiers populaires, a des conséquences lourdement dommageables. Priver les populations d'équipements de proximité, c'est renforcer l'éloignement du Livre et de la culture et maintenir la relégation d'une partie de ces populations.**

## Revendication :

- Élaboration d'une **#loi sur les bibliothèques** en France.

# #FINANCEMENTS DES BIBLIOTHÈQUES / ATTAQUES CONTRE LA CULTURE

**Face aux baisses de dotations et aux contractions budgétaires, il est nécessaire de garantir et de pérenniser les moyens des bibliothèques : personnels, fonctionnement et investissement.**

La course aux financements extérieurs, publics et notamment privés avec le développement du mécénat, n'est pas une situation viable pour pallier les suppressions de dotations. L'ouverture de nouveaux services, d'établissements, et le développement des missions ne peuvent se faire à moyens constants.

Le recours abusif à des intervenant-e-s du monde littéraire ou artistique non rémunéré-e-s, notamment lors d'événements, doit cesser, car les collectivités doivent rémunérer décemment les auteur-e-s et les artistes invité-e-s.

## Revendications :

- Exiger la pérennisation des budgets et des dotations pour garantir leur fonctionnement et leur développement.
- Refuser le mécénat, limiter le recours aux subventions privées qui masquent le désengagement de l'État.

**#AUTEUR-E-S EN COLÈRE**

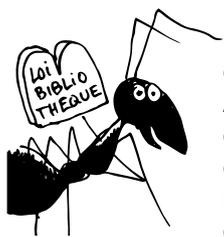
**#PHOTOGRAPHES EN COLÈRE**

**#LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES**



L comme...

# #LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES



**Il n'y a pas de loi sur les bibliothèques en France, bien que réclamée depuis 1906.**

A force d'atermoiements, la dernière revendication ne porterait plus que sur le rôle et le caractère de service public des bibliothèques... Mais s'il existe un cadre réglementaire constitué de décrets, arrêtés, codes, circulaires, chartes,

manifestes qui permettent aujourd'hui d'agir en matière de Lecture Publique sur les territoires, cela n'est pas suffisant.

La **#Loi NOTRe** rappelle que la culture fait partie des clauses de compétence générales des seules communes, les bibliothèques ne sont toujours pas des équipements obligatoires. Les bibliothèques/médiathèques existent dans leur forme moderne depuis les années 70 avec une explosion dans les années 80/90. Ainsi le territoire français est maillé à la fois par des équipements fixes de toutes tailles et par les **#BDP** qui viennent en aide aux plus petites structures. Si le principe des bibliothèques municipales semblait acquis, en ces temps de récession sociale, la culture et les bibliothèques sont dans le viseur des autorités qui y voient une source d'économie. Internet servant alors d'excuse pour justifier un désengagement.

**Ancienne revendication des associations de bibliothécaires, la demande d'une loi-cadre reste d'une brûlante actualité.**

## Revendications :

Afin que l'accès à la culture et l'information pour tou-te-s ne puisse être remis en cause, nous participerons aux négociations qui permettraient de mettre en place une telle loi. Cette loi sur les bibliothèques devra comprendre au moins :

- garantie de la liberté d'acquisition dans une optique universaliste et actualisée par la création d'une bibliothèque par collectivité au minimum.
- garantie d'accessibilité pour toutes et tous à l'information
- garantie de la pérennisation des budgets de fonctionnement et d'acquisitions.
- augmentation du ratio m2/nb d'habitants lors de la construction/rénovation des équipements.
- garantie d'un nombre minimum de professionnelles titulaires quels que soient les horaires d'ouverture, recours minoritaires aux bénévoles et ANT.
- formation obligatoire de toutes les travailleuses en bibliothèques quels que soit leur métier, leur statut et leur grade.

**#FERMETURE DE BIBLIOTHÈQUES**

**#ANNEXES**

# #LUDOTHÈQUE

**Longtemps gérées sur le mode associatif, les ludothèques sont intégrées peu à peu par les tutelles dans des réseaux de Lecture Publique.**

La spécificité du métier de ludothécaire se heurte à sa non-reconnaissance dans les filières culturelles ou d'animation, et à l'intégration dans un fonctionnement plus contraint, qui ignore les compétences nécessaires, prône la polyvalence des agentes.

Les missions de ludothécaires sont perçues comme secondaires. Des ludothèques au milieu des espaces de lecture se transforment vite en salles de jeux, créant un antagonisme d'usage du lieu ressenti par les bibliothécaires et les publics.

Des budgets et des espaces dédiés, cloisonnés, gérés par des agentes

formées, recrutées sur des fiches de postes spécifiques, sont le meilleur moyen de faire coexister le jeu avec les autres supports.

## Revendications :

- Recruter des agentes formées au métier et former les agentes déjà en poste.
- Consacrer des budgets pérennes pour consolider les fonds des ludothèques.

#ALF



M comme...

## # “MANAGEMENT” TOXIQUE

**Méthode qui laisse la place à tous les excès et qui donne un sentiment d'impunité à l'encadrante.** S'il peut être le fruit d'une malveillance volontaire, le management toxique peut aussi résulter de la souffrance des agentes face aux injonctions paradoxales de la hiérarchie, quand celle-ci leur impose de mettre en place des actions sans les moyens adéquats, sans latitude et sans reconnaissance dans le travail. En résulte une vision strictement hiérarchique et autoritaire de l'organisation du service. Ce type de management participe à la lente démotivation des agentes, facilite l'instauration de relations conflictuelles, voire le harcèlement. La demande faite aux agentes de participer à une apparence de concertation #QVT (cf.p.7), chronophage et vide de sens, participe à cette violence. L'administration en entend rarement parler. Il pèse une omerta pernicieuse sur ce type de comportement.

Le management toxique met en place des procédés d'infantilisation notamment par le surdéveloppement d'outils d'auto-surveillance. Il occasionne du stress et de **#la souffrance au travail**. Il conduit à briser l'autonomie des agentes et bride leurs compétences. Enfin, il affaiblit la qualité du Service Public.

## Revendications :

- Faire cesser les pratiques en ayant recours aux organisations syndicales ou en alternant les représentantes du personnel au #CHSCT.
- Prévenir plutôt que traiter individuellement des situations dégradées, en allant jusqu'à **des sanctions disciplinaires voire pénales si besoin.**
- Instaurer un stage de terrain obligatoire lors de la prise de poste pour toute future encadrante. Et encore, rien ne garantit que cela en fasse une "bonne" encadrante !
- Informer les agentes sur les dispositifs d'aide.



# LA "SENSIBILISATION À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL"\*

## POUR LES NULS

Suite aux réactions d'un certain nombre d'agents, nous souhaitons partager avec vous quelques éléments de réflexion sur la formation obligatoire «QVT» à laquelle vous avez tous été convoqués.

### Des formations obligatoires pour éduquer les agents

La formation QVT organisée par la Ville s'inscrit dans le cadre du Plan national d'action pour la prévention des Risques psycho-sociaux dans les 3 Fonctions publiques signé en 2013(\*) entre les partenaires sociaux et l'Etat. **Il s'agit donc d'une formation obligatoire commune à tous les agents publics (et salariés du privé).** Le syndicat SUD s'inquiète du recours de plus en plus fréquent aux formations collectives et obligatoires pour éduquer » les agents (après la laïcité, les droits et obligations des fonctionnaires...) : **c'est un combat à mener à l'échelle nationale mais aussi locale.**

(\*)Pour l'anecdote, en 2015, une tentative a été faite par le Gouvernement pour passer un nouvel accord-cadre sur la QVT, soutenu par l'UNSA, la CFDT et la CFE-CGC : ce projet a été enterré quand plusieurs syndicats (dont SOLIDAIRES) ont soulevé l'indécence qu'il y a à parler de Qualité de Vie au Travail dans un contexte général de suppressions de postes et de gel du point d'indice... Au rythme où vont les annonces de rabotage du Statut, il est peu probable que le projet refasse surface rapidement !

### Petit décryptage d'une formation locale que la QVT

Là encore, pas besoin d'imagination : le programme général et le format de cette formation sont tout simplement issus d'un référentiel national édité par notre ministère de rattachement. La Ville a saisi l'occasion pour présenter son propre plan d'actions, ce qui pouvait sembler assez logique ; mais c'est justement là que les choses se corsent... Repartons des objectifs fixés par la Ville dans les convocations que vous avez tous reçues...(extraits ci-contre)

#### À l'issue de la formation, les agents devront être capables de :

Prendre conscience de la volonté de la Ville de s'investir dans la préservation de la santé et la sécurité au travail des agents, Connaître le plan d'actions de la Ville.

#### Pour la Ville, les principaux objectifs sont :

Communiquer autour du plan d'actions, Sensibiliser l'ensemble des agents, afin que chacun puisse évoquer les RPS en toute responsabilité et avec une approche professionnelle et objectivée.

### Décryptage... la suite

Les buts de cette formation obligatoire sont donc clairement affichés :

**1. RESPONSABILISER LES AGENTS :** comme nous l'a martelé le prestataire à chaque session, nous devons apprendre à identifier les risques psycho-sociaux, et portons la RESPONSABILITÉ d'alerter, en prenant assez de RECUL pour ne pas inventer des problèmes où il n'y en a pas...

**C'est oublier un peu vite que la Ville, en tant qu'employeur, a envers ses agents une obligation de sécurité : la Ville doit « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale » des agents, et non juste s'intéresser au sujet !**

**2. COMMUNIQUER :** les agents doivent comprendre que leur employeur « s'investit » dans cette thématique...

**Mais qu'en est-il de la réalité du quotidien ? Des agents en souffrance dans leur service ? À quel moment a-t-on parlé dans cette formation du fond du problème ??**

Plus stupéfiant encore, une grande partie du propos s'est articulé autour de la « souffrance et de la solitude du manager » (qui malgré les restrictions budgétaires annoncées, va bientôt bénéficier d'espaces d'expression mensuels animés par un prestataire extérieur !)

Bien sûr, l'encadrement joue un rôle clé dans la lutte contre les risques psycho-sociaux et doit, à ce titre, être formé et soutenu par la Ville.

**Comment la Ville peut-elle passer sous silence deux des principales causes de la souffrance au travail, à savoir les choix organisationnels et les pratiques managériales ??**

### Et après ?

Terminons peut-être sur une note d'espoir en relisant le **Plan d'actions de la Ville pour « améliorer la Qualité de vie au travail »**, que nous avons bien intégré grâce à la formation et à la plaquette :

**AXE 1 :** Accompagner le changement

**AXE 2 :** Développer les compétences et les perspectives de chacun

**AXE 3 :** "Outiller" les managers et accompagner les organisations

**AXE 4 :** Partager et communiquer les règles et procédures

**AXE 5 :** Préserver la santé et la sécurité au travail

**OUI OUI, vous avez bien lu : la préservation de votre santé et de votre sécurité arrive bonne dernière dans la stratégie de la Ville pour améliorer votre bien-être !**

Pour vous aider à être heureux au travail, la Ville devra d'abord :

- vous faire adhérer à toutes les réorganisations (axe 1),
- vous aider à être plus performant ou à exercer une mobilité si vous faites votre mauvaise tête (axe 2)
- vous faire encadrer (ou recadrer) plus efficacement par une hiérarchie elle aussi plus performante (axe 3),
- et vous apprendre à appliquer les procédures (axe 4)... Vaste programme !

**En conclusion, SUD dénonce l'absence totale de remise en question par la Ville de ses choix et de leurs conséquences : les responsabilités sur la souffrance au travail ne doivent pas être inversées, et nous y veillerons plus que jamais à vos côtés !**



## # “MANAGEUSE” vs ENCADRANTE

L'encadrante pose le cadre de travail dans lequel les agentes évoluent et accomplissent leurs missions en autonomie, avec un contrôle *a posteriori*. Alors que la “manageuse” dirige ses équipes en contrôlant toutes les étapes du travail, censée les motiver pour les rendre plus performantes.

#COLLABORATEUR

#SUBORDONNÉ

#DEVOIR DE RÉSERVE ET D'OBÉISSANCE

#QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

#CHÂTELAINE CONSERVATRICE ET AGENTES SERVANTES

## #MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE #CŒUR DU MÉTIER

Le métier de bibliothécaire – on entend ici titulaires, toutes catégories confondues – doit demeurer un vrai métier, accessible par concours, où les agentes sont formées, tout au long de la carrière en maintenant et préservant des spécificités telles que **#ludothécaire** ou **#discothécaire**.

Nous devons exiger que les contractuelles qui travaillent en bibliothèque soient vraiment formées, mais pas avec ces fausses formations du type « accompagnement au changement » qui n'annoncent que des réformes déguisées, type **#QVT** (cf.p.7), ni avec des formations sur le tas accordées au bon vouloir des collègues plus aguerries.

On assiste à une remise en cause des fonctions de base des bibliothécaires qui atteint le coeur de la profession. Ces attaques sont parfois déguisées en « nécessaire mutation du métier » et sont justifiées par les directions — sous couvert de commande politique, de projet d'établissement, de baisse de dotation budgétaire, ou encore d'adaptabilité ou de “modernité” : le fameux « *faire mieux avec moins* ».

Certaines **#directions serviles** impulsent, sous un bel enrobage en termes de communication, des orientations opportunistes qui sont ensuite validées par les élus. La bibliothèque se transforme alors en un prétexte fourre-tout, gadget, vitrine d'une programmation culturelle remplacée par de l'événementiel et perfusée aux “nouveaux services” : **#BHLM**, biblio-remix, jeux de société, grainothèques, **#PNB** et prêt de liseuses, **#Ideas Box**, **#FabLab**, présence sur les réseaux sociaux,

imprimantes 3D, portage à domicile, aide aux devoirs...

Même si certains de ces services sont légitimes, le sous-effectif dans les bibliothèques pousse les tutelles à exiger encore plus de polyvalence de la part des agentes : elles sont tour à tour animatrices, médiatrices culturelles, ludothécaires, mamans, conseillères Pôle emploi, éducatrices, vigiles...

Certes, cette polyvalence peut être valorisante mais, bien souvent sans formation spécifique, elle génère surtout un travail supplémentaire et un stress qui l'est tout autant.

### Revendications :

- Augmenter la dotation de formation et la participation au financement du CNFPT.
- Remettre les bibliothécaires au coeur des projets et des animations proposés aux publics, et ne pas en faire de simples exécutantes d'animations « dés en main » décidées en haut lieu, sans adéquation avec la réalité des publics qu'elles servent.
- Exiger des formations individuelles et collectives, des temps d'échanges et d'évaluations sur ces nouveaux services et leur pertinence.

#FRANCK LEPAGE

## #FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE : concept obsolète

qui consistait à former  
les bibliothécaires  
à un métier



## #BIBLIOTHÉCAIRE :

.....  
vieille dame  
À LUNETTES  
qui exige le calme

## #QVT = QUALITÉ de Vice AU TRAVAIL

.....  
#DISCOTHÉCAIRE :  
métier obsolète  
depuis la création  
—— d'itunes ——



## #VIDÉOTHÉCAIRE :

devenu  
VINTAGE  
depuis  
L'AVÈNEMENT  
de NETFLIX



.....  
#LUDOTHÉCAIRE : les Ludothécaires  
NE TRAVAILLENT PAS...  
ils jouent !

## #MISSION ORSENA

En avril 2018, suite aux promesses de campagne du candidat Macron, la #mission Orsenna/Corbin répondait à l'ambition annoncée par le gouvernement de « moderniser » la Lecture Publique. Elle était portée par une campagne d'affichage coûteuse et une communication imprécise, hasardeuse et s'arrangeant avec la réalité, où les tutelles tentaient de montrer leurs bonnes intentions.

**Or le "projet" était... qu'en réalité il n'y avait pas de projet !**

Maisons de la culture, #3ème lieux, #rôle social : tout y passait et l'ensemble avait l'air pourtant appétissant ; or qu'y apprenait-on ? Avec quelques millions d'euros pour soutenir le tout, les moyens humains et financiers avancés n'étaient pas à la hauteur des besoins réels, et en complète contradiction avec l'ambition de départ.

Sur le fond, la rengaine est connue : l'extension des horaires d'ouverture doit passer essentiellement par la doctrine de #l'ouverture le dimanche, avec comme préconisations la polyvalence accrue, l'utilisation massive de personnels précaires, voire de bénévoles pour combler les manques, avec pour conséquence la dévalorisation de nos missions.

Sur la forme, de grandes bibliothèques municipales qui pouvaient servir de modèle social ont été soigneusement évitées. Les conditions du « tour de France » d'Erik Orsenna (*académicien et conseiller des gouvernements depuis 35 ans*) et d'Alain Corbin (*dégraisseur officiel au ministère de la Culture et aux Affaires culturelles de Paris*), ont été celles des mondanités, à travers une intense campagne de promotion.

Ce qui a sauté aux yeux, c'est que le modèle qui sous-tendait son élaboration servait de trame aux réformes visant d'autres Services Publics : de la Culture au fret ferroviaire en passant par les secteurs de l'énergie ou de la santé.

**Quant à la soi-disante réduction des inégalités entre populations et entre territoires, objectif prioritaire annoncé, on sait qu'elle ne passera ni par un saupoudrage ni par un moins-disant social pour les personnels.**

#EMPILEMENT DES RAPPORTS

#MONOPOLES INDUSTRIELS

#SOCIÉTÉ DE DIVERTISSEMENT

## #POLDOC

Au prétexte d'harmonisation des collections et afin de (re)conquérir les **#publics**, les politiques documentaires — qui nient parfois les spécificités de terrain, de cotation, et la consultation des agentes — favorisent désormais certains contenus : littérature "facile", best-sellers, formes de musiques dominantes, feel-good movies. En diminuant l'offre en textes classiques, théâtre, philosophie, poésie, musiques expérimentales ou traditionnelles, cinéma indépendant ou d'art & d'essai... la collection perd de son universalité.

**Il est nécessaire de soutenir le monde éditorial et la presse écrite, y compris indépendants, et la création artistique sous toutes ses formes.**

Car le rôle des bibliothèques est aussi de valoriser d'autres façons de penser, de vivre ou de créer que celles des classes dominantes. L'offre culturelle indépendante doit rester présente dans nos bibliothèques, en dépit des statistiques d'emprunt. Cette diversité permet aux publics d'accéder à une offre culturelle pluraliste, encyclopédique et universelle, de se forger leur propre opinion et ainsi de se positionner en tant que citoyen-ne-s. **Ne laissons pas les bibliothèques se remplir uniquement de produits culturels #mainstream.**

## #POLDOC #NUMÉRIQUE

**On constate la disparition progressive de certains supports, notamment les CD, remplacés par d'autres : jeux vidéo, livres numériques, #VOD, etc.**

La pression du tout-numérique persiste malgré les expériences nuancées des dernières années, mais il reste un spectre qui hante les politiques documentaires : les ressources numériques qui sont imposées dans nos collections, le plus souvent sous la forme de bouquets ultra-onéreux et avec des résultats discutables. Ces ressources empiètent sur les budgets et la pérennité des collections physiques, en faisant parfois doublons : contrairement aux supports physiques qui peuvent être conservés des années durant, les bouquets numériques sont la propriété de **#monopoles industriels**. La bibliothécaire ne sélectionne plus ni le contenu, ni la durée, ni la pertinence, et doit malgré tout en devenir la médiatrice sous peine de passer pour une **"ringarde"**.

## #PUBLIC(S)

**Alpha et Oméga des bibliothécaires. Il est aimé, recherché ou décrié. Il représente en moyenne 20% d'une population, ne se déplace que dans un rayon de 900 mètres. Il est découpé en tranches qu'il faut absolument séduire pour continuer à obtenir des financements. Les 15/35 ans sont le graal absolu et les bibliothécaires sont prêtes à tout pour y parvenir.**

Décrié, il peut sembler une contrainte. C'est lui qui, comptabilisé, valide les orientations prises par la bibliothèque. Il est l'indicateur de réussite ou d'échec des projets d'établissements. Il est aussi celui qui par le taux de rotation de la collection valide les acquisitions. Au centre des préoccupations, les acquisitions (parfois validées par un comité de lecteurs ou d'experts externes) sont le fruit du difficile équilibre entre prescription et démagogie et demandent aux bibliothécaires beaucoup d'agilité intellectuelle. Le public est aussi source de difficultés relationnelles, fruit d'une exigence consumériste pas toujours compatible avec le temps du service public. Il est peut-être nettement moins apprécié lorsqu'il s'érige en censeur ou en pilleur, remettant en cause les compétences des professionnelles dans leur volonté de proposer à toutes et à tous

### Revendications :

- La charte des acquisitions est un document écrit qui doit être construit avec les agentes, en fonction des réalités territoriales. Elle doit être un appui essentiel pour garantir la pluralité des collections, l'autonomie des acquéreuses, la pérennité des budgets. Elle constitue un document de référence.
- Garder du recul par rapport aux demandes (du public, des élus, de la hiérarchie).
- Veiller à ce que la part des nouveautés ne soit pas trop importante en budget et laisser la place à la culture alternative.
- Conserver l'autonomie d'acquisition du fonds dans les établissements de proximité.
- Nuancer le recours exclusif aux statistiques sur les publics et les fonds.

**Le contenu numérique a toute sa place dans les bibliothèques, mais au même titre que les collections physiques, il doit demeurer la propriété de la collectivité, et être choisi par les professionnelles pour le public. #PNB**

### Revendications :

- (in)former les agentes à l'utilisation de ces outils, pour qu'elles puissent présenter aux usagers ces nouveaux services et les aider à y accéder.
- Choisir et conserver des collections physiques et exiger la propriété pleine et entière des contenus numériques acquis.

des collections encyclopédiques, universalistes, les plus diverses possibles, quels que soient les supports.

Recherché, c'est par les chiffres de fréquentation du lieu, que ce soit en tant qu'emprunteur, lecteur, utilisateur, usager qui valide *in fine* les propositions de médiation et d'offre culturelle. Les tutelles ne jurent que par lui. La qualité et l'inventivité des propositions que les bibliothécaires peuvent mettre en place restent inféodées au couperet de la fréquentation. Il faut trouver l'équilibre entre propositions de médiation grand public et propositions plus pointues sans se galvauder, jongler entre les demandes de la tutelle et les envies de chacun.e.

Aimé aussi et surtout, le public des bibliothèques est globalement bienveillant, attentif et curieux. **C'est lui qui justifie notre existence, nous travaillons pour le public. Il est au centre de nos missions. Son évolution constante nous empêche de nous scléroser tout en gardant nos compétences intactes.**

## #RFID

La mode de l'automatisation a fait entrer la **#RFID** dans les bibliothèques. Le choix de la **#RFID** sert trop souvent de vitrine technologique au détriment des conditions de travail des personnels et du service au public.

Les résultats de la technique d'identification par radiofréquence, très utilisée dans les commerces et l'industrie, se sont révélés au fil des ans très éloignés des promesses d'origine. Son développement exponentiel est loin de contribuer à la diminution des **#TMS** car le rangement est de toute façon inéluctable et reste la première source de manipulations. La RFID dans la chaîne documentaire ne réduit en rien le nombre d'étapes, et ajoute même de nouveaux gestes contraignants.

Enfin, son coût très élevé au regard de ses maigres apports et l'automatisation des transactions réalisable tout aussi bien avec de l'optique et du magnétique en font une machine à cash pour le trio de sociétés qui en ont le monopole, plus qu'un atout pour nos services.

### Revendications :

- Appliquer le principe de précaution pour toutes et particulièrement envers les agentes enceintes.
- Exiger les dernières normes de blindage ou évolution technologiques des équipements et la présentation des fiches techniques en **#CHSCT**.



## #RÔLE SOCIAL DES BIBLIOTHÈQUES / 3<sup>ÈME</sup> LIEU

La bibliothèque est à la croisée de la culture, des loisirs et du secteur social, mais elle ne peut servir exclusivement l'un de ces trois pôles sans déséquilibrer l'ensemble de ses missions. Le fantasme de la "bibliothèque 3ème lieu" aveugle les élus, l'administration et les directions des établissements en fixant un objectif inatteignable : ravir la place aux supermarchés, qui sont les véritables 3èmes lieux de notre société.

La bibliothèque joue un rôle important dans la société mais ne peut prétendre, au mieux, qu'au titre de 4ème ou 5ème lieu ; et pour une raison évidente : elle est facultative.

Or c'est justement cette force que les décideurs ignorent : le caractère libre et désintéressé de la visite en bibliothèque ! C'est sa force car justement elle permet l'émancipation des citoyen-ne-s, loin des injonctions, le plus souvent contradictoires, des 3 premiers lieux que sont le cadre familial, le travail ou l'école, et les lieux de consommation.

**Afin d'augmenter les chiffres de fréquentation, et pour justifier le maintien des budgets et des effectifs par les tutelles, les directions sont prêtes à tout pour mettre à disposition des publics des « produits d'appel » (#fablab, liseuses, tablettes, ateliers cupcake ...) en mettant la pression sur les agentes pour adapter les services et les activités.**

Face aux désengagements des services de l'État (Impôts, préfectures, CAF, Pôle Emploi, Sécurité Sociale, services sociaux...), les bibliothèques et bibliothécaires sont mobilisées pour aider les publics dans leurs démarches et ce, depuis toujours.

Pour autant, faute de moyens et de compétences adéquates, qui plus est lorsque l'État baisse également les dotations des bibliothèques, la pression est si forte que les bibliothèques ne peuvent répondre à la demande. La dématérialisation des documents administratifs et le recours systématique aux services en ligne entraînent inéluctablement une nouvelle fracture numérique, au détriment des populations les plus

fragilisées. Les bibliothécaires ne sont pas spécialisés pour ce type de tâches, malgré leur bonne volonté.

**L'accueil des publics allophones est une volonté politique et une nécessité sociale. Pour le garantir, des créneaux d'accueils avec des contenus spécifiques (atelier de conversation, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme...) peuvent être proposés, avec les associations.**

### Revendications :

- Dénoncer l'utilisation des budgets pour des projets de communication, surtout s'ils ne servent pas à renforcer les moyens des bibliothèques.
- Les nouveaux services doivent faire l'objet d'une redéfinition claire des missions des bibliothèques et des fiches de postes des agentes.
- Recourir à des permanences d'écrivains publics.
- Généraliser la présence d'agentes du secteur social au sein des bibliothèques, sur des créneaux précis.
- Encadrer l'intervention sociale, reconnue par la tutelle et l'État et à ce titre doit être largement accompagnée, notamment en termes financiers et humains : permanence des services tiers, recrutement de personnels formés.
- Proposer une carte de médiathèque gratuite pour toutes les personnes à la recherche d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux ainsi que pour les réfugiés politiques et les migrants.
- La formation des agentes est indispensable pour répondre à cette sollicitation, notamment avec l'aide des associations ou institutions locales.

## #SOCIÉTÉ DU DIVERTISSEMENT vs #MONOPOLES INDUSTRIELS

Les animations culturelles ont pour but d'inciter le public à (re)venir en bibliothèque. Les bibliothèques essaient d'être à la pointe de l'offre en termes de supports culturels, de formations, de soutien scolaire, etc, souvent en supplantant le déficit d'autres services publics de solidarité et du tissu associatif.

Or, les missions confiées aux bibliothécaires ne suffisent pas à les rendre compétentes dans des domaines aussi variés que le soutien scolaire, l'aide administrative ou l'architecture du web. D'où la nécessité de formations dans ces domaines pour les agentes.

Il reste à défendre nos missions face à toutes ces nouvelles exigences. Grâce au recours quasi-exclusif aux monopoles industriels des loisirs et du divertissement, les collectivités veulent rendre le lieu bibliothèque convivial et accessible par tous les moyens.

Des animations ne mettant en avant que des tablettes Apple, du matériel Sony et des comptes Adobe, PlayStation, WiiU, Xbox ou casques VR... soutiennent de fait le financement des grands groupes industriels, et privilégient un modèle consumériste et capitaliste, le tout avec de l'argent et des agentes publics.

**Ce soutien implicite aux monopoles industriels et aux plateformes en réseau par le Service public doit être interrogé et réfléchi en complémentarité avec les autres supports, et la médiation envisagée avec des agentes formées et compétentes.**

A l'heure où l'usage des écrans pour les plus jeunes est sérieusement remis en cause par des études comme un risque pour leur développement psychique, on ne peut plus « accompagner » le numérique sans prendre de la distance : il nous faut établir des règles prescriptives et de durée limitée d'usage dans les bibliothèques.

### Revendications :

- Valoriser les missions, les équipes, les protéger, choisir des partenariats selon leur bien-fondé et les possibilités réelles (en moyens).
- Revendiquer des effectifs statutaires au regard des projets des collectivités.
- Face aux intérêts commerciaux privés, le Service public doit consister à faire connaître aussi les logiciels libres, les plateformes de travail collaboratif, les documents en open source, les contenus libres de droit, l'apprentissage sur la protection des données...
- Formations régulières et renouvelées des agentes à l'utilisation des supports et contenus numériques **ET** formations de valorisation des collections physiques, et de la création artistique sur support numérique : musique, graphisme, vidéo, photo...
- Limiter l'exposition des enfants aux écrans en respectant les préconisations **#"3-6-9-12"**.

#PIRATES BOX

#BIBLIO BOX



# #SANTÉ AU TRAVAIL / TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) / MANUTENTION

Comme dans la majorité des entreprises et des services publics, notamment sur les fonctions de nettoyage ou ayant du port de charges et de la manutention, **les bibliothécaires sont particulièrement exposées aux #TMS, d'autant plus en vieillissant.**

L'augmentation des #TMS, liée aux gestes et postures répétitifs, à la mauvaise ergonomie des bâtiments et des rayonnages, aux chariots pas toujours adaptés et aux habitudes de portage des documents, doit être enrayerée par des dispositifs de protection et de formation.

**Les nouveaux services d'automatisation, de boîtes de retours décentralisés, de ventilations des documents, accroissent fortement les opérations de manutention et créent de nouveaux TMS, au-delà des ports de charges inhérents au rangement.**

## #SOUFFRANCE AU TRAVAIL / #DU / #CHSCT / CONDITIONS DE TRAVAIL / ORGANISATION DU TRAVAIL

Les souffrances au travail sont fortement liées à son organisation. Refusons d'en faire porter la responsabilité par les agent-e-s.

L'expérience montre que les formations de type #QVT (cf.p.7), les documents écrits, les documents uniques sont souvent des écrans de fumée qui cachent des situations de #management toxique, d'abus de pouvoir, de harcèlement, d'intimidation hiérarchique, etc. Sans volonté de mettre fin à ces situations, les mesures de préventions *a minima* ne sont que du cache-misère.

De plus l'éclatement des équipes, la diminution des échanges collectifs renforcent l'hypermobilité, fragilisent et isolent les agentes, créant davantage de souffrance. **Le D.U. et la fiche d'établissement doivent être portés à la connaissance de toutes les agent-e-s.**



### Revendications :

- Exiger la formation #PRAP.
- Demander du matériel adapté aux personnels et aux locaux.
- Pour les services de navette, recruter des agent-e-s formé-e-s à la logistique et à la manutention y compris hors filière culturelle pour un temps donné avec priorité à la mobilité.

### Revendications :

- L'employeur a l'obligation de maintenir la santé physique et morale des agentes placées sous sa responsabilité. De plus, il a une obligation de résultats en matière de Santé et Sécurité au Travail. Exigeons une réelle politique de prévention des risques.
- La tutelle doit mieux accompagner les agentes reclassées en bibliothèque, avec une prise en compte des risques (liés au public et aux #TMS) tout comme les agentes en situation de handicap.
- Encourager le libre accès et l'usage du #RSST par les agentes, les personnels prestataires et les usagers.

T comme...

## #TEMPS PARTIEL / NON REMPLACEMENTS DES DÉPARTS À LA RETRAITE

L'empilement des réformes de la Fonction Publique et le dogme du non-remplacement d'une partie des fonctionnaires partant à la retraite ont gravement déséquilibré les équipes des bibliothèques. Il n'est plus possible de poursuivre la saignée.

**Il est urgent de remplacer les départs à la retraite, de titulariser les contractuelles et de compenser les temps partiels nécessaires aux équilibres personnels et familiaux.**

### Revendications :

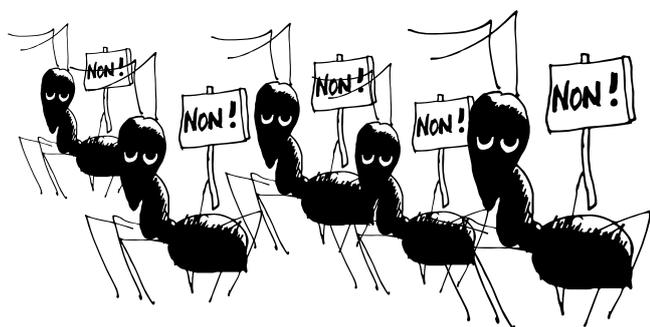
- Remplacer tous les départs à la retraite et compenser les temps partiels.
- Défendre un plan de recrutement ambitieux.
- Recruter pour répondre aux besoins du Service Public

# #TRAVAIL DU DIMANCHE / EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Nous sommes contre le travail du dimanche mais si l'employeur l'impose nous laissons à chacun-e la liberté de choisir de travailler le dimanche. Ce jour n'est pas un jour comme les autres : c'est un jour communément admis comme chômé, en dehors de toute référence religieuse.

Les lieux culturels jouent un rôle particulier qui pourrait justifier qu'on puisse accueillir les publics qui choisissent de venir le dimanche. De plus, il faut prendre en compte les contraintes particulières (déplacement, garde d'enfants, etc.) des agents et ne pas encourager la remise en cause d'un temps social commun et libre.

**Les compensations doivent être importantes et garanties. Ni nos tutelles, ni les syndicats signataires de protocole d'accord ne doivent imposer pour ou contre le dimanche.**



## Revendications :

- **Contre le travail le dimanche en général (dans le secteur privé et le Service public) et contre son extension.** Si le travail le dimanche ou son extension sont imposés par la tutelle : le dimanche étant un jour particulier, le principe du travail dominical doit se faire sur la base du volontariat — ni contraint, ni conditionné, et surtout garanti et largement compensé (en temps et/ou rémunération).
- Compensations significatives y compris pour les **#ANT**.
- Limiter le nombre de dimanche par an et par agente.
- Présence d'encadrantes obligatoire pour tous les jours d'ouverture. La nécessité et la continuité de service s'appliquent aussi aux encadrantes.
- Les fiches de postes ne doivent pas mentionner le travail dominical, même dans les bibliothèques ouvrant le dimanche.

LAISSEZ-NOUS LIVRE(S)  
NOS DIMANCHES



# ANNEXES



## LOIS ET CODES

Les textes qui encadrent l'activité des bibliothèques sont les suivants :

- Code général des collectivités territoriales et Code du patrimoine (articles L 310 et L 320)
- Domaine public mobilier : Code général de la propriété des personnes publiques, article L-2112-1
- Dépôt Légal : Code du Patrimoine, articles L 131-1, 132-1 à L 132-6, L 133-1, et décrets 93-1429, 95-36 et 2006-696
- Propriété intellectuelle : loi 2003-517 sur le droit de prêt des livres en bibliothèque ; exceptions de reproduction et de représentation pour les bibliothèques mentionnées dans la loi Dadvsi modifiée par la loi dite "Création et internet" ; Code la propriété intellectuelle (article L 133-1, L 122-5, etc.)
- Statuts des personnels : loi n°83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires et loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.



## QUELQUES TEXTES DE RÉFÉRENCES DÉCLARATIFS & AUTRES CHARTES :

- **UNESCO** : Manifeste de l'UNESCO pour la bibliothèque publique (<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001121/112122fo.pdf>)
- **IFLA** : Déclaration IFLA sur les bibliothèques et le développement (<https://www.ifla.org/FR/publications/la-d-claration-de-l-ifla-sur-les-biblioth-ques-et-le-d-veloppement>)
- **CSB** : Charte des bibliothèques adoptée en 1991 (<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>)
- **ABF** : Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques ([http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/biblib/charte\\_biblib\\_abf.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/biblib/charte_biblib_abf.pdf))
- **Code déontologique** : ([http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes\\_reference/code\\_deontologie\\_bibliothecaire.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/code_deontologie_bibliothecaire.pdf))



## COMITÉ DE RÉDACTION

Commission fédérale "bibliothèques" Sud Collectivités Territoriales constituée par des représentant-e-s des syndicats des sections SUD Collectivités Territoriales 31, 75, 69, 44, 34, 38, 42



## RELECTURE

Impec Lagadec & Ronald Vegan Consulting

## LEXIQUE

- **"3-6-9-12"** : "Pas d'écrans avant 3 ans, pas d'écrans seul avant 6 ans, pas d'équipement individuel avant 9 ans, internet seul à partir de 12 ans, avec prudence" préconisations d'âge pour l'utilisation des écrans proposées par Serge Tisseron, psychiatre (<https://www.3-6-9-12.org/>)
- **ABF** : Association des Bibliothécaires de France *à ne pas confondre avec les Architectes des Bâtiments de France, bêtes noires de l'ancienne ministre de la Culture*
- **ALF** : Association des Ludothèques Françaises *à ne pas confondre avec le martien mangeur de chats.*
- **ANT** : Agents Non-Titulaires ou "fourmis" précaires
- **BDP** : Bibliothèque Départementale de Prêt en voie d'extinction
- **BHLM** : Bibliothèque Hors-Les-Murs ancêtre des Ideas Box
- **BSF** : Bibliothécaires Sans Frontières ou association de bienfaiteurs
- **CAP 2022** : ou Rapport Action Publique 2022, contient 22 propositions élaborées par un "comité d'experts", issus principalement du Privé et regroupées en 3 thématiques : « Changer de modèle » ; « Transformer les services publics » ; « Éviter les dépenses publiques inutiles ». Ce rapport énumère les constats, fixe

des objectifs, préconise des réformes et évalue les impacts attendus. En réalité, sous couvert de "réformer" la Fonction publique, il programme implicitement sa disparition et celle du statut des agent.e.s qui la servent.

- **CAP** : Commission administratives Paritaires (pour les agentes titulaires)
- **CCP** : Commission Consultatives Paritaires (pour les agentes non-titulaires)
- **CHSCT** : Comité Hygiène & Sécurité, Conditions de Travail ou héritage de l'ancien monde
- **CNL** : Centre National du Livre
- **CSB** : Conseil Supérieur des Bibliothèques, en état de coma avancé depuis 2004, débranché en 2006.
- **CT** : Comité Technique, instance délibérante paritaire sur l'organisation du travail et règles collectives
- **DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- **DU** : Document Unique : recensement réglementaire des risques professionnels auxquels sont exposés les agentes. Ex : la Loi Travail encourage la chasse au Déhu
- **FabLab** : Laboratoire collaboratif de Fabrication et de création (imprimantes 3D, bricolage, etc)
- **FLE** : Français Langue Etrangère
- **Ideas Box** : bibliothèques déployées en zone

de conflit ou humanitaire, développées par BSF, design by Philippe Starck®, et soutenues par des groupes affiliés à des monopoles industriels ou le *bibliobus 2.0*, mais sans les roues.

- **IFLA** : International Fédération of Library Association & Institutions
- **Mainstream** : phénomène de masse qui représente ce qui est d'actualité, ce qui est à la mode. Courant de pensée dominant, consensuel, en vogue. Ex : le macronisme entre avril et juillet 2017, les Ideas Box, la bibliothèque 3ème Lieu, etc...
- **NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- **Loi NOTRe** : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **PNB** : Prêt Numérique en Bibliothèque à ne pas confondre avec BNP (organisme bancaire et parfois mécène)
- **POLDOC** : politique documentaire
- **PRAP** : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- **QVT** : Qualité de Vie au Travail ou vœux pieux
- **RFID** : Radio Fréquence Identification
- **RSST** : Registre Santé, Sécurité au Travail, doit être accessible aux personnels et aux usagers.
- **TMS** : Troubles Musculo-Squelettiques
- **VOD** : Vidéo en ligne, Vidéo à la demande

**16500**

lieux de Lecture Publique  
(7700 bibliothèques,  
8800 points d'accès au livre)

**97**

BDP  
en sursis



la filière patrimoine  
et culture c'est

**38000**

agent·e·s mais aussi

**82000**

bénévoles

**88%**

de la population  
a accès au livre

**89%**

des français préfèrent  
le livre papier



**LA DÉFENSE  
DE LA CULTURE  
EST UN COMBAT  
QUOTIDIEN**

## NOUS CONTACTER

Fédération Sud CT  
31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 PARIS

Tél : 01 58 39 32 09  
Mail : fedesudct@gmail.com

## LES SITES

Vous cherchez des infos  
sur vos droits, les luttes,  
visitez les sites !

[www.sud-ct.fr](http://www.sud-ct.fr)  
[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

Solidaires  
**Sud**  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES